



## Publicité ex-ante en vue du lancement d'une procédure d'appel d'offres

**Titre:**

Prestation de services dans le domaine de la GUIDANCE BUDGETAIRE pour le Service médical et l'unité « Conditions de travail & bien-être » de la Commission européenne à Bruxelles

**Référence :**

HR/D3/PN/2018/012

**Type de l'appel d'offres:**

Procédure négociée pour un contrat de faible valeur de maximum 59.999 EUR

**Objet:**

Services

**Volume estimé du marché:**

770 heures réparties sur 12 mois à raison de 2 x 8h00 par semaine

**Date indicative du lancement du marché:**

19/11/2018

**Description des services/fournitures faisant l'objet du marché:**

L'objectif du présent appel d'offres porte sur la prestation de service dans le domaine de la guidance budgétaire.

Les prestations à effectuer par le conseiller budgétaire sont les suivantes:

**Volet 1. Pour l'unité HR.D.1** – Conditions de travail et bien-être (personnel retraité).

Analyse de la situation financière de la personne avant d'identifier les solutions à apporter (élaboration du budget, identification du disponible mensuel...)

Solutions que le conseiller budgétaire peut offrir :

- Mesures d'urgence : aider la personne à faire opposition à saisie sur bien immobilier ainsi qu'à opposition à une cession sur salaire/retraite
- Solutions à l'amiable :  
Elaboration d'un plan d'apurement à l'amiable avec les créanciers de la personne (y compris l'aide à la rédaction des courriers aux créanciers)

- Solutions judiciaires :  
Devant la Justice de Paix : en matière de crédit à la consommation, aide à la rédaction de la requête, aider la personne à préparer sa défense pour l’audience.  
Devant le Tribunal de Travail : rédaction, au nom de la personne, de la requête en règlement collectif de dettes, assister au 1er entretien avec le médiateur judiciaire désigné par le juge, jouer le rôle d’intermédiaire en cas de problème. Un maximum de 3 entretiens sera prévu pour la rédaction de la requête en règlement collectif de dettes.  
Pour les cas les plus complexes, ce maximum d’entretiens pourra être augmenté après présentation de la justification de cette augmentation par le contractant auprès de l’unité opérationnelle et après l’accord de celle-ci.

**Volet 2. Pour l’unité HR.D.3** – Service médical (personnel en activité).

Prestations couvrant la gestion budgétaire familiale pour tout le personnel de la Commission et, le cas échéant, pour des personnes travaillant dans d’autres organismes ou agences, avec lesquels la Commission a conclu un Service Level Agreement.

A - Consultations

- Les entretiens sont destinés à analyser la situation financière de la personne et donner des conseils d’ordre budgétaire afin d’optimiser la gestion des dépenses dans un but préventif (établissement d’un budget familial).
- Le conseiller budgétaire sera aussi amené(e) à accompagner des personnes en difficulté financière. Cet accompagnement consistera en appels téléphoniques, et/ou la rédaction des lettres ou autres documents jugés nécessaires par lui/elle-même ou l’assistante sociale pour trouver une solution adéquate à un problème financier. Cet accompagnement sera effectué au cours de deux à trois entretiens individuels pour une durée totale n’excédant pas deux à trois heures au maximum.
- Le conseiller budgétaire doit également assurer un suivi des cas de surendettement ou des budgets déséquilibrés par le biais d’une ou deux consultations ultérieures.
- Si, même avec une approche proactive, aucune solution ne peut être trouvée après environ 3 consultations, le conseiller budgétaire doit orienter les personnes, dont le budget est déséquilibré, vers des services externes de médiation de dettes ou tout autre service adéquat.

B – Autres prestations

- La rédaction d’articles qui seront publiés à l’intérieur de la Commission pourra être demandée, ainsi que l’organisation de conférences du midi et des séances d’informations auprès des assistants sociaux ou du personnel concernant ces sujets.
- Des statistiques mensuelles (dont le contenu reste à définir selon les exigences du service responsable) et un rapport d’activité final seront fournis.
- Participation aux « health and wellbeing events » organisés par le Service médical.
- Sur convocation expresse du Chef du Service Médical ou de son suppléant, le prestataire de services peut être amené à participer aux réunions internes du Service médical.

### **Dispositions communes aux deux volets (1 et 2)**

- Toutes les tâches et exigences énumérées dans le cahier des charges devront **impérativement** être respectées.
- Le contractant doit respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

### **Durée du marché:**

Contrat-cadre de services de douze mois non renouvelable

### **Capacité professionnelle, technique et financière requise:**

Le soumissionnaire doit être en mesure de satisfaire aux critères de sélection minimaux suivants:

Afin d'évaluer la capacité technique et professionnelle, le soumissionnaire devra satisfaire aux critères suivants :

- Détenir un diplôme universitaire en droit (master, cycle de 5 années d'université)
- Avoir suivi une formation en médiation des dettes et disposer de l'habilitation légale en médiation de dettes.
- Avoir acquis une expérience professionnelle de cinq ans dans le domaine juridique durant les 10 dernières années
- Avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la guidance budgétaire et/ou de la médiation des dettes durant les 10 dernières années
- Avoir une connaissance du français et de l'anglais, correspondant au niveau minimum B2, comme défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR) du Conseil de l'Europe).  
(<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>).

Afin d'évaluer la capacité financière, le soumissionnaire devra satisfaire aux critères suivants :

- Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède des ressources économiques et financières suffisantes pour pouvoir exécuter les tâches dans les délais requis et conformément au calendrier de paiement qui sera spécifié dans l'appel d'offre.
- Le soumissionnaire doit avoir eu un chiffre d'affaires annuel moyen de minimum 75.000 € au cours des 2 derniers exercices financiers clôturés.

**Aucun document prouvant le respect de ces critères n'est demandé à ce stade.**

**Mode d'attribution:**

Au prix le plus bas

**La participation au présent appel d'offres**

La participation à la présente procédure négociée de faible valeur est ouverte à conditions égales à toutes les personnes physiques et morales relevant du domaine d'application des traités de l'UE (cela inclut toutes les personnes morales enregistrées dans l'Union européenne et tous les citoyens de l'Union européenne). La participation est également ouverte à toutes les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou sont enregistrées dans un pays tiers ayant ratifié avec l'Union un accord particulier dans le domaine des marchés publics, aux conditions prévues par ledit accord.

**Si vous êtes intéressé et souhaitez participer à cette procédure d'appel d'offres** et que vous remplissez les critères de sélection exposés plus haut, veuillez envoyer un email à l'adresse suivante: [HR-BXL-HEALTH-CONTRACTS@ec.europa.eu](mailto:HR-BXL-HEALTH-CONTRACTS@ec.europa.eu) en indiquant vos coordonnées (nom, organisation, adresse, pays et adresse électronique/email) au plus tard le **15/11/2018.**

Seulement l'intérêt manifesté endéans le délai susmentionné par l'envoi à l'adresse susmentionné sera pris en considération. Les opérateurs économiques ayant manifesté leur intérêt seront invités à soumettre une offre et recevront le cahier des charges.